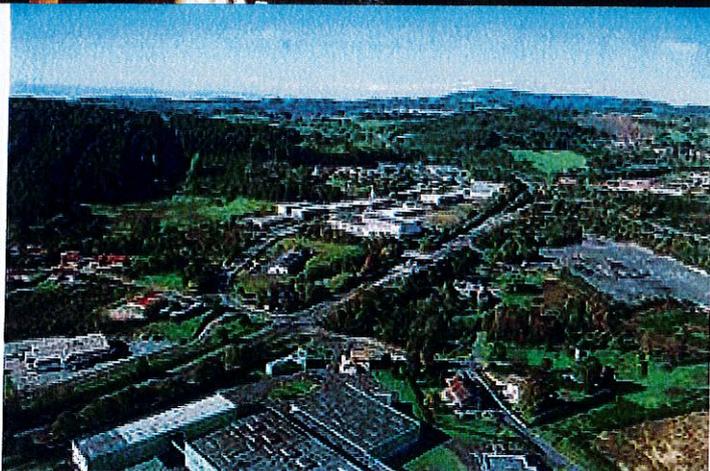


CONTRAT DE RURALITE Thiers Dore et Montagne



Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
Correspondance pour le suivi du contrat de ruralité
Syndicat mixte du Parc-Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT
04 73 95 57 57 - e.grille@parc-livradois-forez.org



Contrat de ruralité pour le territoire Thiers Dore et Montagne

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet du Puy-de-Dôme

et

(ou) **L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre** de Thiers Dore et Montagne, représenté par Tony Bernard, Président

ci-après dénommés le(s) **porteur(s) du contrat** ;

et

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme représenté par Jean-Yves GOUTTEBEL, Président

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez représenté par Tony BERNARD, Président

La Caisse des Dépôts et des Consignations, représentée par Philippe JUSSERAND, Directeur Régional

Ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préambule.....



COMMUNAUTE DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE

Préambule.....	4
I) Présentation générale du territoire	5
A. Le territoire du contrat	5
B. Les enjeux du territoire au regard des 6 thématiques composant le contrat de ruralité....	9
C. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	17
1.C.1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)	17
1.C.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental)	21
1.C.3. Le schéma d'accessibilité aux services du Puy-de-Dôme en	24
1.C.4. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	25
II) Objectifs et plan d'actions opérationnel.....	29
A. Objectif et plan d'actions pour la thématique Accès aux services et aux soins	31
B. Objectif et plan d'actions pour la thématique revitalisation des bourgs-centres	32
C. Objectif et plan d'actions pour la thématique Attractivité du territoire	33
D. Objectif et plan d'actions pour la thématique Mobilités.....	34
E. Objectif et plan d'actions pour la thématique Transition écologique.....	35
F. Objectif et plan d'actions pour la thématique Cohésion sociale	36
III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat.....	37
A. La gouvernance	37
B. L'ingénierie mobilisée.....	37
C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	37
D. Engagement de partenariat de la Caisse des dépôts et Consignations.....	38
E. Engagement de partenariat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.....	39
IV) Le suivi et l'évaluation.....	39
V) La durée du contrat.....	39
VI) Modification du contrat.....	39

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du (des) département(s) et de la région.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de 4 Communautés de communes bénéficie déjà d'une grande expérience de coopération, au sein du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, et particulièrement au sein des formations Pays Vallée de la Dore et SCoT Livradois-Forez.

La parution de la circulaire en faveur du contrat de ruralité en juin 2016 a retenu l'attention des élus et des partenaires sur la base du contrat de ruralité signé pour la communauté de communes voisine Ambert Livradois Forez.

Dans ce contexte, il est apparu évident de conclure un contrat de ruralité, avec l'appui du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez et de l'Etat.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France



COMMUNAUTE DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE

I) Présentation générale du territoire

A. Le territoire du contrat

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne



© Parc livradois forez 03/2017

Carte d'identité chiffrée du territoire candidat :

	Territoire candidat	Département Du Puy-de-Dôme
Population légale 2013	37 306 habitants	640 999
Taux de croissance annuelle moyen	-0.5 %	+0.4 %
Superficie	624.4 km ²	7 969 km ²
Densité par habitants	59.7./km ²	80,4 hab./km ²

Un territoire de plaine et de moyenne montagne

Le territoire est situé à l'extrême nord-est du Puy de Dôme, au cœur de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, et entretient des relations privilégiées avec les départements limitrophes de l'Allier et la Loire. Les 30 communes sont intégrées dans le périmètre du parc naturel régional Livradois-Forez, cet ensemble constituant la partie nord du périmètre classé Parc et composé de 162 communes.

Plusieurs ensemble paysagers forment le territoire Dore et Montagne. :

- les Bois Noirs au nord-est,
- la vallée et les gorges de la Durole d'est en ouest,
- la vallée et les gorges de la Dore du sud au nord,
- les monts du Forez au sud-est,
- le Bas-Livradois, au sud-ouest.¹

Le relief est composé de moyenne montagne à l'est, tandis que l'ouest s'ouvre sur la plaine des Limagnes et avec des vallées centrales, la vallée de la Dore du nord au sud et la vallée de Durole d'ouest en est.

Deux axes routiers (RD 2906 et 2089) structurent le territoire du nord au sud et d'est en ouest. L'axe autoroutier Clermont-Lyon (A89) et l'axe ferroviaire permettent au territoire de bénéficier d'une bonne accessibilité, la liaison ferrée étant aujourd'hui fragilisée par la fermeture à la circulation au-delà de la gare de Thiers.

Dans cet environnement, la ville de Thiers, sous-préfecture de 12 000 habitants joue pleinement son rôle de centralité.

Les réseaux de transports publics (Transdômes et TER) assurent des liaisons en bus notamment avec Clermont-Ferrand, Vichy et Lyon, mais les temps de parcours, tout comme les horaires, sont peu attractifs et entraînent une dépendance vis-à-vis de la voiture individuelle.

Un territoire péri-rural ou péri-urbain, structuré autour de la ville de Thiers et d'un réseau de bourg-centres

Le territoire est composé de 30 communes. Il s'organise particulièrement autour de la ville de Thiers, sous-préfecture et dotée des principaux équipements et services aux personnes. Les autres bourgs-centres participent aussi à la structuration à l'image de Courpière, Puy-Guillaume, et dans une moindre mesure La Monnerie-le-Montel, Saint-Rémy-sur-Durole et Chabreloche.²

Tous les chefs-lieux structurants ont ainsi développé un double jeu de relations, avec Thiers d'une part, et d'autre part vers les territoires et agglomérations extérieures comme Clermont-Ferrand, Vichy, St Etienne et Ambert.

La territoire compte près de 37 000 habitants, et sa densité est de 59.7 hab./km². L'évolution démographique témoigne d'une baisse depuis 1999, avec un solde naturel proche de 0, et un solde apparent³ -0.4%.

A l'image de nombreux territoires ruraux, sa population est vieillissante, avec 25% de la population âgée de plus de 65 ans, et qui interroge d'autant plus sur le niveau de service à apporter.

¹ Sources : Atlas des paysages d'Auvergne (<http://www.paysages.auvergne.gouv.fr>) et schéma paysager du PNR L-F

² Source : armature urbaine du SCoT L-F présenté par le bureau d'étude début 2017

³ Le **solde apparent** des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée.



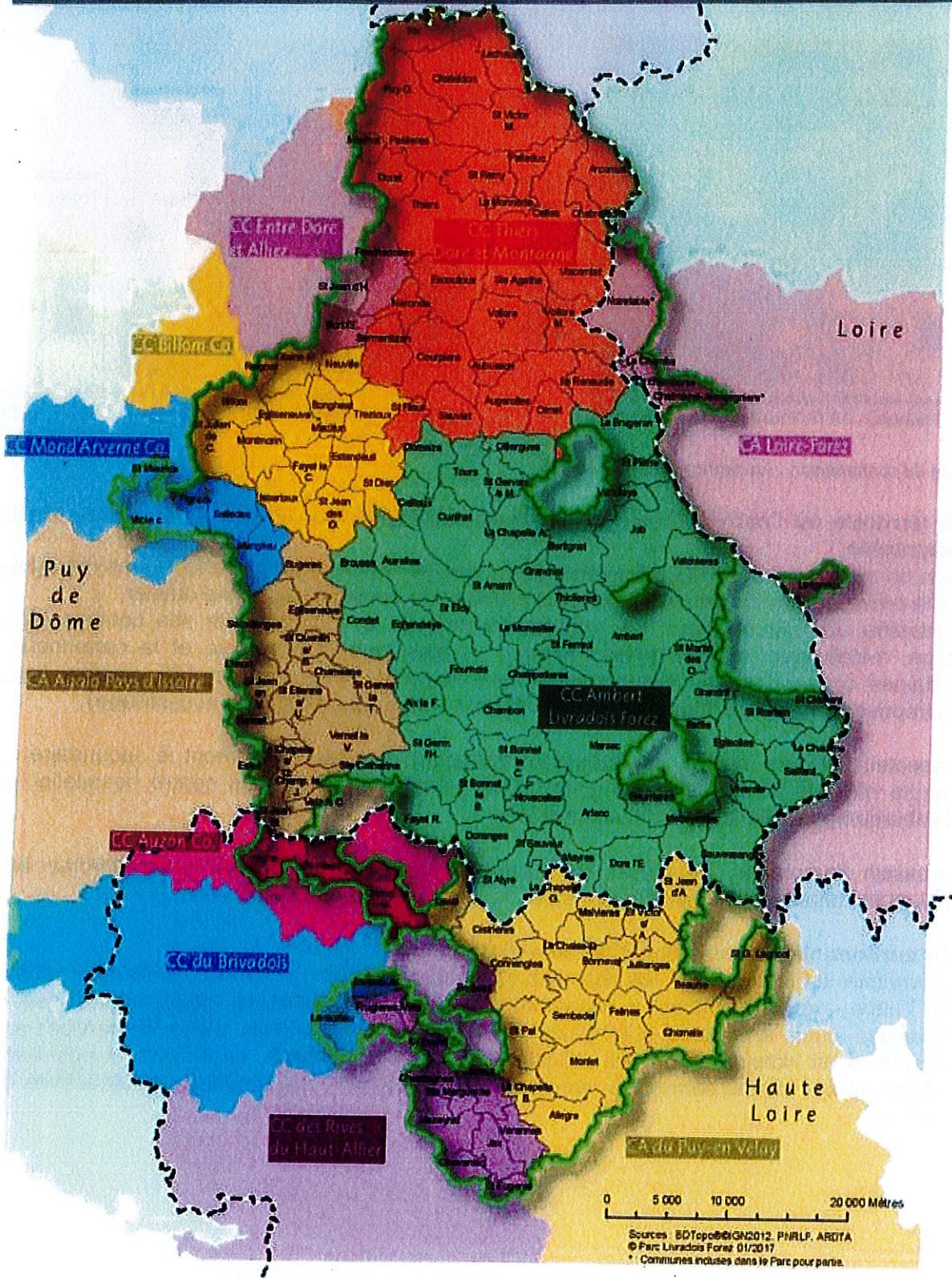
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE

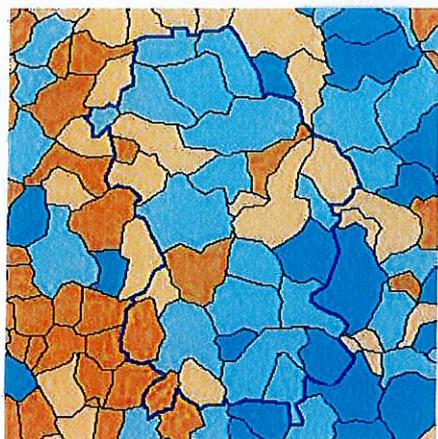
EPCI au
1 Janvier 2017

Parc naturel régional Livradois-Forez



Taux d'évolution annuel moyen 2008 - 2013

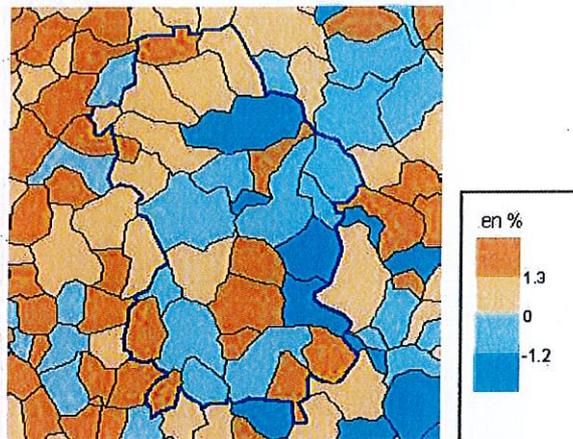
dû au solde naturel



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : -0.1 % ; Zone de comparaison : 0.4 %

Taux d'évolution annuel moyen 2008 - 2013

dû au solde migratoire apparent



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : -0.4 % ; Zone de comparaison : 0.3 %

Zone de comparaison : Auvergne – Rhône - Alpes

Un territoire où l'activité économique a su s'adapter aux crises et aux défis de la géographie

Avec un peu plus de 14 000 actifs en emploi, l'activité économique est encore très marquée par la présence de l'industrie avec environ 5 000 actifs considérés comme ouvrier.

L'industrie est naturellement très marquée autour de la coutellerie, et ses composantes (forge, métallurgie, traitement des métaux, ...) ainsi que la plasturgie et la cartonnerie. Certaines entreprises se distinguent par leur activités, avec près de 130 emplois pour l'entreprise Bruggen (céréales), 190 pour Wichard (forge de précision et accastillage).

Le secteur tertiaire (commerce, service et transport) dépasse légèrement le secondaire et compte près de 35% des actifs, avec notamment la présence d'un centre hospitalier et d'établissements médicaux et de commerces.

Le bassin d'emploi se caractérise par un taux de chômage élevé (14.2%) et supérieur aux moyennes départementales et nationales

Un territoire de résidence où il fait bon vivre

Le territoire est marqué par les récentes politiques d'habitat – et de renouvellement urbain, sur Thiers – qui ont contribué à accompagner le parcours résidentiel, notamment en faveur de la lutte contre la vacance et la réhabilitation de logements locatifs. L'offre de services aux personnes est riche et diversifiée (éducation maternelle, primaire, secondaire et post-bac), culture, sports, loisirs, commerce, services publics, santé, ...) et contribue à l'attractivité du territoire.

B. Les enjeux du territoire au regard des 6 thématiques composant le contrat de ruralité

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AUX SOINS

ENJEUX STRATÉGIQUES

Atouts

Services

- Un taux d'équipements de service aux personnes satisfaisant

Santé

- Contrat Local de Santé signé en 2012 autour de 5 orientations dont la prévention, l'accès aux soins primaires, la prise en charge du vieillissement de la population, l'offre ambulatoire et la prise en charge des addictions
- Présence d'un Centre Hospitalier à Thiers
- Présence d'établissements et de structures d'accueil des personnes âgées et de lits : un CLIC qui pilote notamment une MAIA, des services d'aides à domicile, ...
- Labélisation d'un pôle de santé « Vallée de la Durolle »

Opportunités

Santé

- La future politique régionale de santé et la mise en place des CLS
 - Accueil de professionnels de santé
 - Projet de maison de santé pluridisciplinaire à Thiers
- ##### Services
- Schéma départemental d'accessibilité aux services en cours d'élaboration par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
 - Création de la CCTDM au 1^{er} janvier 2017 et redistribution des compétences au sein du « bloc local »
 - Ad'Ap établis en 2015

Faiblesses

Services

- Absence de MSAP labélisées
- Vieillesse de la population qui a pour conséquences la perte d'autonomie et des difficultés d'accès aux services

Santé

- Démographie médicale préoccupante avec 25 médecins généralistes en exercice dont 9 ont plus de 55 ans

Menaces

- Le vieillissement de la population menace la capacité des bourgs et villages de conserver les services et équipements aux populations (écoles, postes, médecins, ...)
- Le développement des usages numériques implique l'adaptation des services publics (adaptation du service universel de la Poste, contrat de présence postale qui arrive à échéance)

- Mailler le territoire par la présence ou labélisation de MSAP
- Favoriser le maintien et l'accueil de nouveaux professionnels de santé, la constitution d'équipe de soins primaires ou spécialistes

- Renforcer l'offre hospitalière et maintenir l'activité de l'hôpital, y compris en relation avec les professionnels de ville

- Proposer des services innovants et adaptés aux parcours de vie, notamment pour le vieillissement de la population



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE

REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITES ET SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ

ENJEUX STRATEGIQUES

Atouts

- Centralité de Thiers, sous-préfecture
- Expérience et implication du territoire dans le programme Centre-Bourg depuis 2012 (Communes de Châtelon, La Monnerie Le Montel, Courpière)
- Une démarche d'accompagnement des communes par l'atelier d'urbanisme du Parc Livradois Forez
- Des partenariats très engagés entre collectivités, EPF SMAF et bailleurs sociaux
- Etude stratégique commerce et artisanat qui préconise le renforcement des centralités, et notamment de Thiers avec l'identification de pôles relais (Courpière) et autres pôles
- Contrat de ville à Thiers (périmètre Molles Cizolles et Centre Ancien) et programme ANRU (centre ancien)

Opportunités

- Cartographie, stratégie et dispositif d'intervention sur les commerces
- Elaboration du SCoT Livradois Forez (phase PADD en mars 2017)
- Renforcement du rôle des EPCI dans la politique sociale du logement dans le cadre du PDALHPD
- Evaluation à mi-parcours des PLH et réalisation du PLH à l'échelle de la nouvelle comcom
- Etude d'opportunité en faveur de la création d'une SCIC pour les projets de redynamisation des centres-bourgs

Faiblesses

- Les formes urbaines caractéristiques du territoire ont tendance à être banalisées par l'émergence de paysages « urbains » (zones périurbaines, zones commerciales et entrée de ville, ...)
- Le parc privé de résidences principales est souvent ancien et peu adapté aux besoins des populations
- Absence d'outils financiers incitatifs dédiés à la redynamisation des centres-bourgs

Menaces

- Le territoire connaît une augmentation du nombre de ménages caractérisée par des personnes seules et âgées. La mise en cohérence de l'offre de logements doit donc être envisagée.
- Vacance et abandon de logements situés en centre-bourg
- Problème important de reprise des commerces et entreprises artisanales dont les chefs d'entreprise sont proche de la retraite

- Renforcer le pôle de Thiers et maintenir un niveau de polarité sur les centres-bourgs
- Soutenir des actions d'urbanisme et d'aménagement d'espaces publics favorisant à la fois les dynamiques commerciales et les nouvelles formes de centre-bourg, favorisant le « vivre-ensemble »

- Proposer une offre de logements diversifiée et de qualité, répondant aux nouvelles attentes dans les centres-bourgs

- Lutter contre la vacance et privilégier la réhabilitation de logements dans les bourgs-centres

- Mettre en place de nouveaux espaces de réflexions et d'échanges dans les bourgs-centres, à l'image des tiers-lieux

- Mettre en place un dispositif financier de soutien au commerce et à l'artisanat



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ECONOMIE, NUMERIQUE, TELEPHONIE MOBILE, TOURISME,

ENJEUX STRATEGIQUES

Atouts

- Développement économique**
- Savoir-faire coutelier, symbole également d'un patrimoine culturel et architectural en termes de requalification de friches industrielles (entrepôts, rouets, ...)
 - Pôle d'emplois de Thiers, avec notamment la filière coutellerie, métallurgie, forge, et autres
 - Existence d'un club de dirigeants d'entreprise (BNI) qui favorise les coopérations des entreprises
 - Existence du réseau Cap Actif qui favorise la reprise et création d'activités
 - Présence d'une association de commerçants dynamique (ACT)
 - Offre de formation spécialisée notamment sur les métiers de la coutellerie
- Tourisme**
- Territoire intégré dans le PNR Livradois Forez et doté d'un OTI
 - Potentiel touristique important (tourisme industriel, savoir-faire, tourisme de nature, patrimonial, ...)
 - Attractivité historique nationale et internationale autour de la coutellerie
 - Vallée des Usines à Thiers
 - Plans d'eau d'Aubusson-d'Auvergne, Saint-Rémy-sur-Durolle et Iloa
- Agriculture**
- Territoire intégré dans le réseau agricole qui accompagne les transmissions/reprises/créations
 - Forte présence de producteurs locaux et ouverture d'un magasin de producteur à Thiers (Aux champs)
- Filière forêt – bois**
- Une filière dynamique organisée avec le groupement des sylviculteurs de la montagne thiernoise (aujourd'hui élargi à TDM)
 - Résultats de la politique d'animation et de gestion des ressources forestières très satisfaisants

Faiblesses

Développement économique

- Fragilité du territoire dû aux mutations économiques et du fait d'un tissu industriel très important
 - Taux de chômage supérieur aux moyennes
- Tourisme**
- Malgré les résultats positifs de la nouvelle organisation, l'offre touristique doit s'adapter à de nouvelles pratiques

Agriculture

- La population agricole est vieillissante. Il s'agit désormais de favoriser les installations hors cadre familiale et d'assurer un avenir aux exploitations agricoles existantes

Offre de formation

- L'offre de formation post bac est limitée

Numérique et téléphonie mobile

- Une attractivité numérique partielle et dépendante des plans nationaux et régionaux des déploiements des infrastructures

Filière forêt – bois

- Faible valeur ajoutée de la filière bois
- Un manque de communication et de reconnaissance

- Réaliser un diagnostic approfondi sur le territoire en matière de couverture mobile et de haut-débit pour identifier les zones blanches prioritaires
- Faire du numérique un levier de développement du territoire (développement du e-commerce, e-santé, e-éducation)
- Développer les tiers-lieux dans une dimension économique, sociale et solidaire, et dans un objectif patrimonial en lien avec le savoir-faire industriel (coutellerie notamment) et la requalification des friches industrielles
- Accompagner la médiation numérique / la formation du grand public
- Favoriser l'économie locale et les circuits courts en s'appuyant notamment sur l'agriculture locale et ses produits
- Poursuivre la construction d'une identité touristique, et notamment autour du tourisme de nature et patrimonial
- Maintenir l'équilibre entre les activités agricoles et forestières



<p>Opportunités</p> <p><i>Développement économique</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Création de nouvelles conditions d'accueil des entreprises (réseau de communication satisfaisant, offre numérique en faveur des entreprises, zones d'activités...)• Territoire Zéro Chômeur à Thiers et création de l'entreprise à but d'emploi <p><i>Tourisme</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation touristique• Un territoire touristique aux portes des centres urbains (Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, Saint Etienne et Lyon) <p><i>Agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un diagnostic foncier agricole à l'échelle de la communauté de communes• Accompagnement des transmissions/reprises d'activités agricoles• Renforcement des circuits courts <p><i>Numérique</i></p> <ul style="list-style-type: none">• L'acquisition d'une culture numérique commune• Stratégie nationale et régionale en faveur du numérique et de la téléphonie mobile• L'équipement numérique des écoles, comme un facteur d'attractivité et de réduction des inégalités• Concertation régionale pour identifier les zones blanches prioritaires <p><i>Filière forêt – bois</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Amplifier l'animation en direction des propriétaires forestiers	<p>Menaces</p> <p><i>Développement économique</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Vieillesse des artisans et chefs d'entreprises• Le vieillissement accentué de la population, menace le renouvellement des savoir-faire locaux <p><i>Agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le vieillissement des agriculteurs <p><i>Offre de formation</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau de formation est limité pour l'offre post-bac, ce qui pousse les jeunes de 15-25 ans du territoire à partir• Difficultés à recruter des apprentis sur le territoire sur certaines filières <p><i>Filière forêt – bois</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Un manque d'attractivité des métiers de la filière forêt bois	
---	--	--



MOBILITES

Atouts

- Présence de l'Axe autoroutier A89 et deux entrées du territoire
- Axes routiers (RD 2096 et 2089)
- Qualité des axes routiers
- Desserte ferroviaire et présence d'une gare à Thiers, et d'une gare à Peschadoires qui rayonne sur le territoire
- Préservation de la ligne de chemin de fer (Peschadoires-Sembadel) par le syndicat mixte ferroviaire du Livradois Forez
- Présence de transports collectifs publics

Opportunités

- Redéfinition du périmètre de transports urbains de Thiers Peschadoires
- Possibilité de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Renforcement de l'axe est-ouest notamment vers Lyon
- Expérimentation sur diverses formes de mobilité et l'émergence de nouvelles mobilités en territoire rural
- PDIE à l'échelle des zones d'activités de Racine et Felet
- Futur CPER et politique régionale en matière de transport sur l'opportunité d'engager des travaux sur la ligne Thiers – Monbrison
- Plan paysage de la Vallée de la Dore et de la D906, qui évoquera notamment la question des déplacements doux le long de ces axes

Faiblesses

- Fermeture de la liaison ferrée Thiers - Monbrison
- Absence d'outils facilitant d'autres usages que la voiture
- Non-gratuité de l'axe autoroutier Clermont-Thiers
- Dangerosité de la D906 ne permettant pas l'usage des modes de déplacement doux sur son linéaire

Menaces

- Risque de fermeture définitive sur la voie ferrée Thiers – Monbrison et sans alternative autre que la voiture individuelle
- Dépendance et précarité énergétique face à l'usage de la voiture

ENJEUX STRATEGIQUES

- Réaliser un Plan de Mobilité Rural (diagnostic approfondi, impact sur l'urbanisme, la qualité de l'air, le cadre de vie, programme d'action « mobilité »)
- Favoriser la pratique des nouveaux modes de déplacements (covoiturage organisé et spontané, généralisation des PDIE, itinéraire cyclable le long de la vallée de Dore...)
- Inciter à la définition d'un nouveau périmètre de transport urbain favorisant le territoire de la comcom et le lien avec les territoires voisins
- Maintenir l'axe ferroviaire Clermont-Saint-Etienne
- Encourager les coopérations avec les territoires voisins, avec le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- Poursuivre les efforts pour le développement du fret ferroviaire

TRANSITION ECOLOGIQUE

Atouts

Transition écologique

- Territoire intégré dans un PNR dont la charte a été renouvelée en 2012
 - Maillage de site et d'outils de gestion pour la préservation de la biodiversité (SAGE, contrat territorial, Site Natura 2000, ...)
 - Trame verte et bleue identifiée sur le territoire (petite terre)
- #### Transition énergétique
- Accompagnement de l'Auhme
 - Implication forte des collectivités dans la réhabilitation énergétique des bâtiments y compris auprès des habitants
 - Implication forte des collectivités dans la structuration d'une filière bois-énergie locale
 - Une partie du territoire labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
 - Programmes d'amélioration de l'habitat privé : Opah-RU de Thiers, PIG de la Montagne thiernoise et du Pays de Courpière et PIG départemental
 - Existence de la SEM Ecole-lien

Opportunités

Transition énergétique

- Signature de la convention TEPCV par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez
 - Elaboration d'une candidature TEPCV à l'échelle de la ville de Thiers
 - Nécessité d'élaborer un PCAET à l'échelle de la CCTDM
 - Plan de gestion de la forêt (ressource)
- #### Transition écologique
- Elaboration d'un plan de paysage sur la RD 906 (vallée de la Dore)
 - Etude d'opportunité pour l'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Dore

ENJEUX STRATEGIQUES

- Mieux communiquer sur les actions qui contribuent à la transition écologique, notamment par des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation
- Préserver la richesse environnementale, notamment en réduisant l'impact des pollutions diverses (GES, éclairage, ...)
- Poursuivre la dynamique du territoire autour de la rénovation énergétique notamment dans le cadre des politiques de rénovation énergétique d'habitat
- Réaliser un PCAET à l'échelle de la communauté de communes
- Devenir un territoire d'excellence en matière de ressources énergétiques et de diminution de la consommation des énergies
- Développer à l'échelle de la communauté de commune une politique ambitieuse en matière de collecte des déchets et de leur élimination
- Poursuivre la mise en place d'un Contrat territorial sur la Dore aval en cohérence avec GEMAPI
- Réfléchir à une organisation permettant de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie

Faiblesses

Transition énergétique

- Manque de lisibilité concernant la filière des énergies renouvelables

Menaces

Transition énergétique

- « Volume » important de la rénovation énergétique à réaliser



COHESION SOCIALE

Atouts

Accueil de nouvelles populations

- Politique d'accueil de nouvelles populations, dans le cadre par exemple des parcours d'apprentissage (installation des apprentis coutelier durable)

Offre culturelle et de loisirs

- Un tissu associatif très diversifié et attractif
- Présence d'équipements sportifs de qualité et permettant l'accueil de compétitions sportives
- La ville de Thiers dispose d'équipements culturels structurants (salle Espace, Conservatoire Georges Quillot, Médiathèque, Cinéma,....)
- Programmation culturelle partagée autour du jeune public dans le cadre des Jeunes Pousses
- Présence des réseaux culturels (Ciné Parc, Passeur de Mots)

Médias

- Présence d'une WEB TV Livradois Forez
- Présence d'une WEB TV animé par des jeunes et de web radio aux collèges

Habitat

- PLH adoptés en 2014 sur 3 anciens EPCI et dispositifs d'amélioration de l'habitat privé (PIG, etc.)
- Présence d'une vaste offre de logements sociaux
- NPRU en cours d'élaboration

Opportunités

Développement d'une économie « de proximité »

- Le développement de l'Entreprise à But d'Emploi à Thiers (Actipole) représente une opportunité de nouvelles activités mais aussi de cohésion entre les bénéficiaires et le territoire

Offre culturelle et de loisirs

- En lien avec l'attractivité touristique du territoire, l'offre culturelle doit être confortée ainsi que l'offre sportive de loisirs.
- Nouvelle piscine à l'échelle de l'intercommunalité

ENJEUX STRATEGIQUES

- Favoriser le maintien des populations et donner des conditions d'accueil favorables
- Se doter d'une nouvelle politique de l'habitat à l'échelle de tout le territoire
- Avoir une politique « services à la population » qui englobe à la fois la notion de parcours citoyen et culturel
- Renforcer et valoriser l'offre culturelle, sportive, et associative
- Développer des actions de médiation au numérique pour réduire les inégalités d'accès et d'utilisation du numérique
- Promouvoir les équipements numériques dans les écoles
- Proposer des services adaptés aux parcours de vie
- Développer le télé-travail comme facteur de cohésion sociale
- Développer une politique « jeunesse » ambitieuse et s'appuyant sur les initiatives des jeunes
- Poursuivre l'avancement des programmations issues des AD'AP communales et intercommunales

Faiblesses

Offre culturelle et de loisirs

- Vieillessement des équipements culturels
- Paupérisation de la population et forte précarité et éloignement des publics par rapport à la culture, à la vie associative

Menaces

Vieillessement de la population

- Isolement des personnes âgées (géographique, social, ...)

Offre culturelle et de loisirs

- Offres souvent « gérées » par des bénévoles qui « vieillissent »



Synthèse de l'AFOM

ATOUTS

- Un territoire accessible avec une position stratégique en devenant au sein de l'espace métropolitain Clermont Vichy Auvergne et au cours de la nouvelle région
- Un territoire où l'activité économique est encore très présente, notamment en termes d'emplois et compétences industrielles
- Un environnement naturel et des richesses patrimoniales exceptionnelles reconnus par le classement de l'ensemble du territoire en Parc naturel régional
- Un territoire habitué à travailler en réseau (Cap Actif, Réseau foncier agricole, réseaux culturels, ...)
- Maillage territorial fin en petites villes et bourgs structurants qui en fait un espace habité
- Un tissu associatif riche et en réseau, au service du lien social
- Présence des équipements de services à la population globalement satisfaisante notamment dans les centres-bourgs
- Un contrat local de santé signé depuis 2012
- Présence d'acteurs touristiques et une offre touristique reconnue

OPPORTUNITÉS

- Territoire trait d'union entre Auvergne et Rhône-Alpes
- Développement de nouvelles activités (Actipole, services aux personnes, numérique, ...)
- Le développement touristique peut participer à fixer les populations et à valoriser les patrimoines
- Nouvelles attentes des consommateurs : consommation responsables, consommation de proximité (commerces, artisanat)
- Valorisation des ressources (productions agricoles, filière bois, tourisme...)
- Développement des usages numériques : une opportunité pour de nombreux secteurs : e-santé, e-éducation, e-commerce, e-tourisme
- Elaboration d'un SCOT à l'échelle des arrondissements de Thiers et Ambert qui permet de fixer une ambition politique pour le territoire
- Des axes routiers, ferroviaires à valoriser y compris en terme de fret sur la partie Courpière-Pont de Dore

FAIBLESSES

- Des dynamiques démographiques fragiles (vieillesse de la population, départ des jeunes, ...)
- Difficultés de réhabilitation des centres-bourgs et bourgs-centres
- Image du territoire négative pour le développement économique, touristique et l'accueil de nouvelles populations notamment jeunes et qualifiées
- Précarité des emplois (taux de chômage supérieur aux moyennes départementales)
- Problème de démographie médicale avec départ des professionnels et augmentation de la consommation des soins
- Offre de transport encore peu adaptée face à une utilisation quasi-exclusive de la voiture en dehors des services urbains de Thiers
- Une économie dépendante des mutations économiques en cours
- Population agricole âgée-des exploitations difficiles à transmettre - des revenus agricoles faibles

MENACES

- Fracture territoriale selon l'impact des dynamiques métropolitaines
- Résidentialisation de l'espace rural
- La désertification médicale conduit à creuser des inégalités d'accès aux soins
- L'absence de politique nationale volontariste en faveur du fret ferroviaire
- Manque de maîtrise du développement des infrastructures numériques
- Fracture numérique avec les populations les plus précaires

C. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

1.C.1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement à avril 2017	Etat sur le territoire de la CC Thiers Dore et Montagne
UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	9	2 pôles de santé labélisés (Vallée de la Durolle pour Thiers et St Rémy) et Vallée de la Dore (ex Pays de Courpière) Projet de labélisation d'une MSP à Thiers
	Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins.	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	73 CESP 9 PTMG (dont 3 encore en cours en août 2016)	.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Nos ruralités
Une chance pour la France

COMMUNAUTE DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE

1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	9 dont 2 issues du réseau Poste	-
L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	1	Dispositif de réussite éducative à Thiers (Thiers et Collège la Durolle)
DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	57 encore valides pour 2016/2017 132 en cours de renouvellement	PEDT : Ex Pays de Courpière et Montagne Thiernoise PEDT Ville de Thiers
	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	4	Pacte culture pour la ville de Thiers qui s'achève au 31/12/17

Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement à avril 2017	Etat sur le territoire de la CC Thiers Dore et Montagne
ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivités	fin 2015 et 2016	322,8M€ Inv 219 496 lignes FttH 15119 lignes ADSL modernisées (ensemble ancienne région Auvergne)	
	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	2 centres bourgs restent à couvrir en 3G : Lachaux et Saulzet le Froid	Lachaux
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	4	La CUMA Rénovation du Livradois-Forez (63)
LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	21 M€ Anah, 8,1 M€ FART pour 2 699 logements FART dont 2 499 propriétaires occupants	
LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	7	TEPCV PNRLF et TEPCV Ville de Thiers

Priorité 4 – Accompagner les collectivités et les territoires

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement à avril 2017	Etat sur le territoire de la CC Thiers Dore et Montagne
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	8 290 893 €	1 dossier déposé pour la Monnerie-le-Montel non retenu
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	377 arrêtés 15 195 475€ engagés	DETR des anciennes com com : 119 610 € à savoir CCPC (62 426 € pour réhabilitation locaux), Thiers Communauté (30 000 € pour étude de regroupement EPC) et de nouveau CCPC (27 184 € pour rénovation chauffage école Augerolles). DETR 2016 pour l'ensemble des communes situées dans le périmètre TDM : 675 525 € soit un total de 795 135 €

1.C.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental)

Autour des six thématiques du contrat, la stratégie de l'État a été pleinement intégrée dans la stratégie globale du territoire exposée dans le présent contrat de ruralité, dès lors que les services de l'État ont co-construit ce contrat au fur et à mesure de son élaboration.

La stratégie de l'État intègre pleinement les caractéristiques du territoire suivantes :

- le territoire de la communauté de communes Thiers, Dore et Montagne, entièrement couvert par le Parc naturel régional du Livradois-Forez, présente un caractère essentiellement et fortement rural, territoire au sein duquel la commune de Thiers occupe une position centrale au sein du périmètre du contrat de ruralité
- la commune centre, outre ses secteurs urbains, est elle-même, en grande majorité constituée de vastes secteurs nettement ruraux : nombreux hameaux éloignés du centre, habitations isolées, zones agricoles, zones naturelles composées de forêts, bois, prés, cours d'eau, etc.
- plusieurs bourgs-centres constituent des pôles disposés en étoile autour de la ville-centre.

Du point de vue de l'État, un contrat de ruralité sur le territoire de Thiers, Dore et Montagne permet en particulier de fixer un cadre et d'apporter des leviers supplémentaires aux orientations suivantes, de manière à les amplifier :

- favoriser les projets de nature à conforter les pôles que constituent les bourgs-centres, à mailler et irriguer tout le territoire du contrat de ruralité et à soutenir l'activité dans l'ensemble du périmètre de ce contrat : requalification et aménagement des centre-bourgs, valorisation des divers sites de loisirs répartis sur le territoire, création de Maisons de services au public, amélioration de l'habitat, équipement des écoles, couverture numérique, mise en valeur du patrimoine et des sites touristiques, dynamisation commerciale, développement des mobilités, etc.
- développer la mobilité des habitants et les échanges entre territoires ruraux et bourgs-centres, ainsi que de permettre aux habitants de bénéficier encore davantage des installations et équipements situés dans les bourgs-centres, dont la ville-centre, en facilitant les trajets entre ceux-ci et l'ensemble du territoire. A cet égard, le contrat de ruralité de TDM comporte un axe fort en matière de mobilités et de transports, ce qui contribue précisément à répondre à cet objectif. Ainsi que le rappelle par ailleurs la charte du Parc naturel régional du Livradois-Forez, l'État met l'accent sur le caractère essentiel de la mobilité, indispensable à l'intégration sociale et à l'autonomie des personnes
- mettre à profit la position centrale de la commune de Thiers, au bénéfice de l'ensemble du territoire. Les caractéristiques et la situation de la ville-centre justifient qu'y soit implantés ou réaménagés certains équipements qui ont une vocation supra-communale et qui irriguent l'ensemble du territoire du contrat de ruralité (centre aquatique intercommunal, médiathèque, zones d'aménagement concerté intercommunales de Felet et de Racine, musée de la coutellerie, base de loisirs Iloa., etc.) ; ainsi, les équipements inclus dans le présent contrat de ruralité et situés dans la ville-centre sont de nature à bénéficier tout autant aux habitants des communes rurales environnantes et des secteurs ruraux de Thiers qu'aux habitants des parties urbaines de la ville centre
- contribuer à donner corps, de façon concrète, à certains volets du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), lequel a d'ailleurs été élaboré conjointement entre l'État et le Conseil départemental, avec lequel le contrat de ruralité de TDM doit pleinement s'articuler

- contribuer aux orientations fixées par la charte du Parc naturel régional du Livradois-Forez au sein duquel il s'inscrit, fondées sur le principe de solidarité territoriale. Il s'agit notamment de promouvoir la valorisation durable des richesses touristiques patrimoniales naturelles et bâties, de faire émerger de nouveaux comportements (produire, habiter, consommer, se déplacer, etc.) plus économes et affectant moins l'environnement, tant chez les acteurs économiques, les habitants que les collectivités territoriales, de promouvoir une citoyenneté active dont les valeurs sont celles du développement durable et du respect de l'environnement, de la solidarité et de la convivialité, de l'ouverture au monde..., de veiller à la cohérence des actions menées sur le territoire.

La stratégie de l'État s'articule nécessairement autour des thématiques du contrat. Elle se détaille en objectifs partagés figurant dans la partie II) du présent document. On pourra néanmoins les préciser par les préconisations suivantes, en cohérence avec les politiques publiques de l'État mise en œuvre sur le territoire, les axes du SCOT en cours d'élaboration et avec la charte du PNR :

- au titre de l'accès aux services et aux soins :
 - S'appuyer notamment sur la mise en place de maisons de santé labellisées en vue du maintien ou de l'accueil de professionnels de santé
 - Développer des points numériques communaux, outre les maisons de services au public (MASP), pour renforcer le maillage du territoire et l'accès aux services publics
- au titre de la revitalisation des bourgs-centres :
 - Lutter contre les logements vacants, indignes, et insalubres : les logements vacants, souvent situés dans les cœurs de bourgs, représentent un gisement à mobiliser pour renforcer l'offre de logement dans les centralités. On pourra également inciter les auteurs des documents d'urbanisme à établir un diagnostic précis des logements vacants, indignes ou insalubres, lors de leur élaboration
- au titre des mobilités :
 - Privilégier le développement des bourgs-centres, les mobilités vers les territoires ruraux environnants, ainsi que l'émergence et le développement de pratiques plus économes et affectant moins l'environnement. Ce sont des priorités pour un territoire rural tel que Thiers, Dore et Montagne, où se conjuguent faible densité démographique et grande dispersion des lieux de vie.

- au titre de l'attractivité du territoire :
 - Entretien et valoriser le patrimoine bâti et naturel, proposer un urbanisme de qualité et valoriser le patrimoine. Pour y parvenir, l'État préconise par exemple la mise en place d'AVAP et d'OPAH patrimoniales. Réglementer la publicité fait partie des leviers à activer pour assurer la qualité paysagère le long des axes de communication. Un RLP pourrait être envisagé, afin d'harmoniser les pratiques en matière de publicité dans les différents bourgs et pôles de vie ainsi que le long des axes routiers. L'État peut apporter son concours pour financer en partie ces démarches par le biais de la DGD
 - Valoriser les dents creuses et les friches urbaines : Les dents creuses et les friches devront être recensés à l'échelle des PLU(i) et considérées comme des disponibilités foncières. La valorisation des dents creuses et des friches urbaines est un enjeu particulièrement important sur les communes possédant de grandes emprises en friche. L'État pourra inciter les auteurs des documents d'urbanisme à cartographier ces espaces
 - Limiter l'étalement urbain et notamment le mitage des paysages naturels, agricoles et forestiers : L'État préconise vivement de dessiner l'enveloppe urbaine des espaces bâtis afin d'assurer un développement urbain compact. La planification à l'échelle intercommunale au travers d'un PLUI peut être recommandé et l'Etat pourra apporter toutes les informations méthodologiques et juridiques relatives à son élaboration
- au titre de la cohésion sociale :
 - Accueillir les gens du voyage : l'accueil des gens du voyage doit être organisée à l'échelle du territoire en cohérence avec le schéma départemental des gens du voyage et en partenariat avec l'association de gestion du même schéma des gens du voyage du Puy-de-Dôme (
 - Lutter contre les logements vacants, indignes, et insalubres (voir supra s'agissant de la revitalisation des bourgs-centres)
 - Réaliser un suivi de l'avancement des ADAP, et maîtriser les procédures liées à la mise en œuvre de l'accessibilité des bâtiments
- au titre de la transition écologique :
 - Engager et conduire l'élaboration du PCAET
 - Engager et conduire la réflexion sur l'organisation de la compétence GEMAPI.

D'une manière générale, dans le cadre fixé par le présent contrat et sur l'ensemble des thématiques, l'État apportera bien sûr contributions, conseils, assistance, informations générales ou plus spécifiques sur les procédures, la méthodologie, la doctrine ou la faisabilité juridique pour accompagner les collectivités dans leurs projets.

1.C.3. Le schéma d'accessibilité aux services du Puy-de-Dôme)

Le SDAASP est en cours de finalisation. Il a été élaboré autour de 9 orientations thématiques et de fiches-actions proches des 6 thématiques qui nous intéressent dans le cadre du contrat de ruralité, et dont une synthèse est apportée pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Thématiques du contrat de ruralité	Lien avec le schéma départemental d'accessibilité aux services
Accessibilité aux soins et aux services	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser afin de constituer un réseau unique d'accueil social de proximité • Communiquer sur les évolutions des modalités d'accès à leurs services impulsées par les opérateurs dans et hors MSAP • Dynamiser et coordonner le renouvellement démographique des médecins généralistes • Améliorer l'organisation des soins afin d'optimiser le temps des médecins • CMS : Réorganiser les services sociaux pour une meilleure cohérence et efficacité • Accompagner les services de la petite enfance et les familles • ALSH : adapter l'offre qualitativement et quantitativement
Redynamisation des centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien des services stratégiques (dernier commerces, maintien des officines, ...)
Attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au maintien des services stratégiques (derniers commerces) • Internet : étudier les conditions économiques du déploiement de la fibre sur le reste du territoire • Mobile 2G, 3G et 4G : Veiller à une couverture plus exhaustive et suivre le développement des antennes
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Restructurer et clarifier l'offre de mobilité départementale • Optimiser l'offre de transport en commun départementale / régionale • Améliorer et animer l'offre de covoiturage
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité des actions locales TEPCV avec le département
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • EHPAD : Anticiper les impacts du vieillissement sur la territorialisation de l'offre • EHPAD : le maintien à domicile est une priorité • Ecoles – Développer un nouveau maillage d'écoles accessible et pérenne sur le long terme

1.C.4. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

Ces orientations sont cohérentes et complémentaires avec les autres dispositifs en cours sur le territoire et qui témoignent d'une tradition de coopération des collectivités locales et de leurs partenaires :

- **La charte du Parc naturel régional Livradois-Forez** dont l'ambition est « d'inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement » autour de 4 axes prioritaires :
 - o Axe 1 : Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance
 - o Axe 2 : Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants
 - o Axe 3 : Des pratiques plus durables pour une « autre vie »
 - o Axe 4 : « Citoyen d'ici et du monde »: l'Homme au cœur du projet
- **Le SCoT Livradois-Forez**, dont le périmètre adopté en 2015 est composé des communautés de communes Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier. Actuellement en phase de diagnostic, la validation du PADD est prévue au premier semestre 2017 et le DOO fin 2017. Les premiers enjeux identifiés visent au renforcement des polarités, à la préservation des paysages, de la biodiversité et du cadre de vie, et le soutien aux activités économiques du territoire notamment la filière agricole (maintien d'une agriculture de qualité, de proximité, développement de la filière bois,)
- **Les Programmes Locaux de l'Habitat**, élaboré à l'échelle de l'arrondissement de Thiers (hors ex-Communauté de communes Entre Allier et Bois Noires) et adoptés en 2014, comportant un volet stratégique commun, et décliné par programmes d'actions pour chaque communauté de communes. Les orientations stratégiques portent entre autre sur le développement des centres-villes et centres-bourgs, la diversification de l'offre de logements, l'amélioration de la qualité résidentielle du parc existant et la prise en compte des besoins spécifiques des publics fragiles. Ces PLH ont notamment abouti à la mise en place des Programmes d'Intérêt Général (PIG) de la Montagne thiernoise et du Pays de Courpière.
- **Le programme Leader 2014-2020** dont la stratégie locale retenue au niveau régional en juillet 2015 est la suivante :
« Nouvelle urbanité, nouvelle attractivité » : Réussir le pari de la cohésion territoriale et d'une attractivité nouvelle, fondées sur :
 - o la reconquête des centres-bourgs, garants d'un maillage solidaire et exemplaire ;
 - o la consolidation d'une économie innovante ancrée sur le territoire et valorisant les ressources et les savoir-faire locaux ;
 - o la participation des habitants à la promotion d'un art de vivre.
- **La stratégie validée à l'échelle du Pays Vallée de la Dore⁴**, en 2015 :
 - o Un enjeu social, visant à n'exclure personne (exemple de la fracture numérique, ...) mais aussi proposer de nouveaux services à la population, qui impliquent de mieux connaître les besoins de la population, ceux des nouveaux habitants comme ceux des autochtones,

⁴ Le Pays Vallée de la Dore est une formation dédiée composée au 31 décembre 2016 de 11 Communautés de Communes, intégrée au sein du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez
Contrat de ruralité Thiers Dore et Montagne – juin 2017

- Un enjeu économique sur les nouvelles conditions d'emploi, les nouveaux emplois, l'affirmation de nouveaux modèles économiques au plus proche des territoires, et autour des concepts d'économie résidentielle, de silver économie, de transition énergétique, ...
 - Un enjeu culturel et identitaire, comme vecteur d'une spécificité du territoire, dans le cœur (ou l'axe) de la nouvelle Région, et l'affirmation des politiques autour de la mobilité et de l'organisation du territoire.
- **Le Contrat Local de Santé Thiers-Ambert**, signé en 2012 par l'ARS, la CPAM, les Centres Hospitaliers de Thiers et Ambert, les villes de Thiers et Ambert et le Pays Vallée de la Dore, autour de 5 orientations :
- Promouvoir la santé auprès des différents publics (personnes en situation de précarité, populations d'origine étrangère, jeunes, scolaires, personnes âgées ou en situation de handicap, etc.) dans une approche globale et coordonnée en associant les dépistages, les vaccinations et l'éducation thérapeutique
 - Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins
 - Organiser les réponses en termes d'offre de soins hospitalière de proximité en réponse aux besoins des populations
 - Améliorer la fluidité des parcours de vie et de soins et la qualité des prises en charge des personnes âgées
 - Organiser les réponses de prévention et de soins en termes de santé mentale et d'addictions
- **Le réseau Cap Actif**, réseau des professionnels de la création et de la reprise d'entreprises du Livradois-Forez, créé à l'initiative du Parc Livradois Forez et porteur de la politique accueil 2015-2017 : « Faire un territoire une terre d'accueil durable »
- **Le Réseau Agricole Livradois-Forez**, créé en 2005 à l'initiative du Parc Livradois Forez et de plusieurs communautés de communes du territoire, dont l'objectif est de maintenir une agriculture dynamique et créatrice d'emplois sur le territoire en collaboration avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Chambre d'agriculture.
- **Le syndicat ferroviaire du Livradois Forez**, créé en 2011, auprès de 11 communautés de communes (aujourd'hui 4) et qui porte les missions d'entretien et valorisation de la voie ferrée Pont-de-Dore Sembadel Darsac Estivareilles, permettant le fret ferroviaire et un usage touristique. Le syndicat a bénéficié de deux Pôles d'Excellence Rurale.
- Depuis 2016, **le territoire bénéficie d'une convention puis d'un avenant « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**», portés par le Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez.
- porté par le Syndicat mixte du Parc-Livradois Forez, autour des enjeux précédents et complétés par des actions en faveur de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement, de la rénovation et construction énergétique de bâtiments et matériaux biosourcés et bois local.
- **Le Conseil Culturel de Territoire**, lieu d'échanges et de construction de la politique culturelle, composé des réseaux culturels (Association des Bibliothécaires du Livradois Forez, Ciné Parc, cinéma itinérant, Syndicat Intercommunal d'Animation Musicale, Centre Culturel le Bief, les Jeunes Pousses) et des collectivités participe à la mise en œuvre d'une politique culturelle avec l'ensemble des pratiques artistiques.

- **La convention de partenariat entre le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand et le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez** qui réunit une commission académique annuelle faisant le bilan des actions éducatives en faveur des scolaires et les moyens mis en œuvre par l'ensemble des partenaires. Dans ce contexte, et au regard des compétences de la communauté de communes (compétence école sur une partie du territoire, et élaboration/mise en œuvre des PEDT), ainsi que de la convention pour un aménagement pluriannuel des territoires scolaires du 1^{er} degré signé entre le département du Puy-de-Dôme, l'AMR DU Puy-de-Dôme, le conseil départemental du Puy-de-Dôme, et l'Etat, la communauté de communes peut être associée à l'élaboration d'un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le premier degré. Ce schéma pourra prendre en compte les politiques éducatives menées sur le territoire, en concertation avec l'ensemble des partenaires et répondant à l'enjeu d'attractivité du territoire.

- **Le Plan paysage de la Vallée de la Dore et de la D906** en cours d'élaboration

En 2011, le Parc naturel régional Livradois-Forez s'est engagé au travers de sa Charte à « susciter l'élaboration d'un programme global d'aménagement de la vallée de la Dore, en partenariat avec les Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et des collectivités locales traversées ». Dans cette optique le Parc a engagé un Plan de Paysage sur la vallée de la Dore et la D906 avec pour objectif d'établir un programme d'actions concrètes à mettre en place à court, moyen et long termes le long de cet itinéraire afin d'en valoriser les paysages et dans une dimension de qualité paysagère comme le prévoit la convention européenne du paysage.

- **Le programme centres-bourgs du Parc Livradois-Forez**

Le syndicat mixte du Parc s'est donné pour objectif de « mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie ». Le programme « Habiter autrement les centres-bourgs » conduit en 2012/2013 en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre d'un appel à projets du Commissariat Massif Central du CGET et avec le soutien de l'ancienne Région Auvergne, a permis de positionner cet enjeu au cœur des réflexions des communes et EPCI et de leurs stratégies de planification et programmation : SCoT, PLH, PLUi, programme LEADER...

Un guide méthodologique « habiter autrement les centres-bourgs en massif central l'exemple du Livradois-Forez » et un cahier du Parc « habiter autrement les centres-bourgs » ont été réalisés à destination des élus du territoire.

Un des facteurs clés de la faisabilité et de la réussite de projets multifonctionnels qui associent souvent de la démolition, des réhabilitations de logements et/ou de cellules commerciales, est l'importance de la maîtrise foncière. L'EPF-Smaf Auvergne, partenaire privilégié des collectivités pour leurs actions foncières, a décidé à partir de 2015 d'aider les collectivités à mettre en place des politiques foncières anticipatrices.

Les bourgs qui bénéficient d'un accompagnement du Parc et de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez pour élaborer une stratégie urbaine, font partie des opérations ciblées par ce nouveau dispositif. La première convention foncière « opération d'ensemble » entre l'EPF-Smaf, le Parc et la commune d'Olliergues a été signée le 6 novembre 2015 depuis 3 autres communes ont élaborées leur convention foncière d'ensemble (Ambert, Châteldon et Allègre) suite à des études stratégiques de centre-bourg.

L'Office public de l'habitat et de l'immobilier social du Puy-de-Dôme (Ophis 63) est très présent sur l'ensemble du territoire du Parc, principalement en tant que bailleur social avec un patrimoine de plus de 2 000 logements situés dans 40 des 121 communes du Puy-De-Dôme le constituant, et porte actuellement des projets avec 33 logements programmés pour 2016.

Une convention a été signée le 2 juillet 2016 avec pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Parc naturel régional Livradois Forez et l'Ophis pour la revitalisation des centres-bourgs.

Cette convention prend toute sa place dans l'objectif de développement des territoires et de soutien aux communes et groupements de communes qui déploient leurs efforts pour la revitalisation des centres-bourgs, en s'assurant au mieux de l'efficacité économique, énergétique et sociale des investissements projetés.

Pour poursuivre et intensifier les actions sur les territoires détendus, une candidature conjointe a été élaborée par l'Association régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat, le syndicat mixte du Parc et les bailleurs présents sur le territoire, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt auprès de groupements de bailleurs sociaux.

- **Le protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain de Thiers (2015-2017)**

Engagée depuis près de 30 ans dans une politique urbaine (OPAH-RU depuis 2005 et PRU avec l'ANRU de 2007 à 2014), la ville de Thiers porte l'objectif de poursuivre dans le cadre du périmètre du PRU (centre ancien et Cizolles), avec 4 objectifs :

- Poursuivre l'amélioration et la diversification du parc de logements
- Renforcer l'offre d'activités au sein des quartiers prioritaires
- Améliorer le cadre de vie et favoriser la mobilité et quartier prioritaires
- Favoriser la mixité de peuplement par une stratégie intégrée d'attractivité du territoire

Si les périmètres d'intervention sont bien définis, l'ensemble des actions participent à la valorisation du bassin de vie de Thiers, et son attractivité.

- **Le contrat de Ville de Thiers 2015-2020**

Inscrit dans la continuité du précédent contrat de ville et sur la base de la loi du 21 février 2014, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens.

La politique de la ville compte 4 priorités transversales : la jeunesse, l'égalité homme-femme, la lutte contre les discriminations et la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la république. Le contrat de ville a été réalisé dans le cadre d'une démarche participative et ouverte à tous les partenaires, sur la base d'un diagnostic territorial. Si les grandes orientations portent sur les quartiers prioritaires et par définition urbains, elles sont transversales et témoignent tout comme le PNPRU d'une démarche participative et ouverte aux habitants.



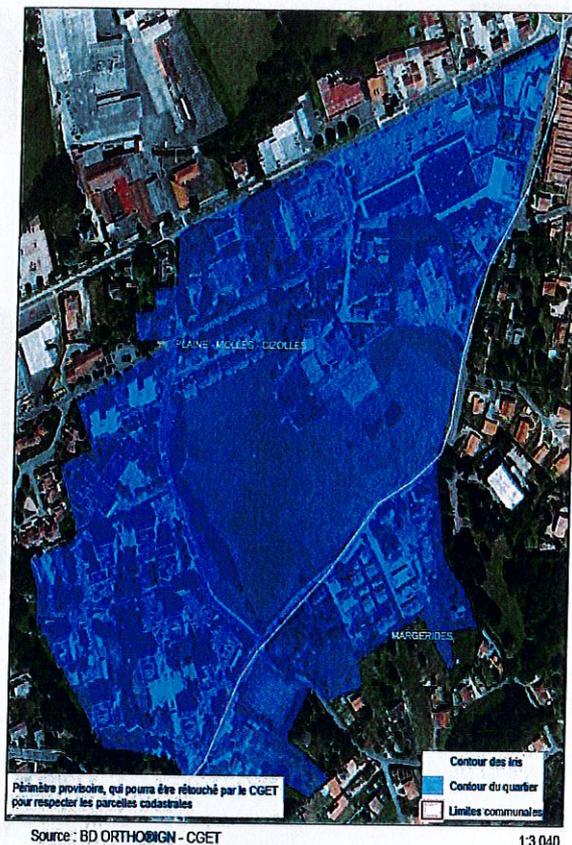
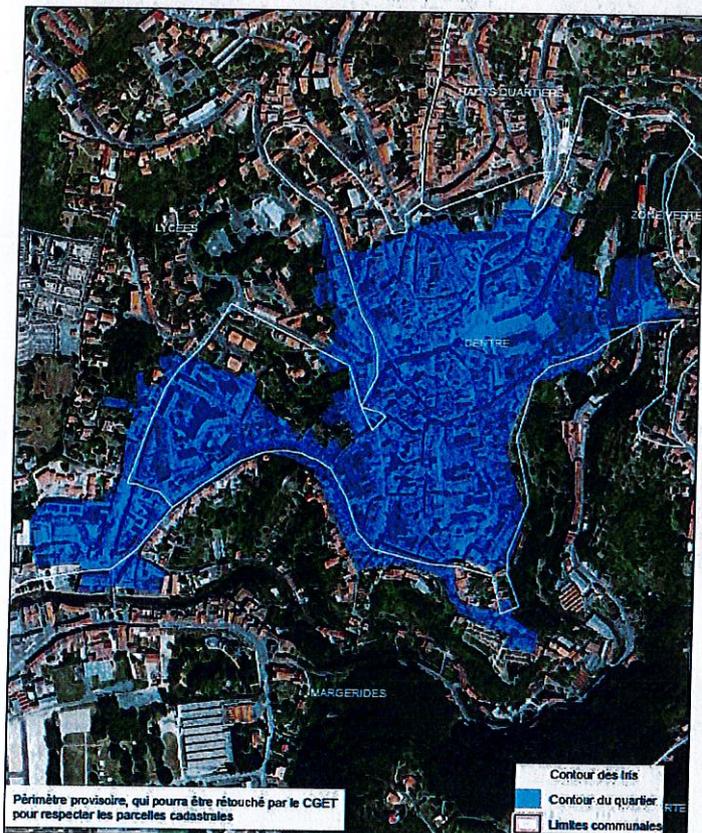
cget

Département : Puy de Dôme

Commune : Thiers

CC Thiers Communauté

Quartier : Centre Ancien



- Expérimentation Territoires zéro-chômeurs

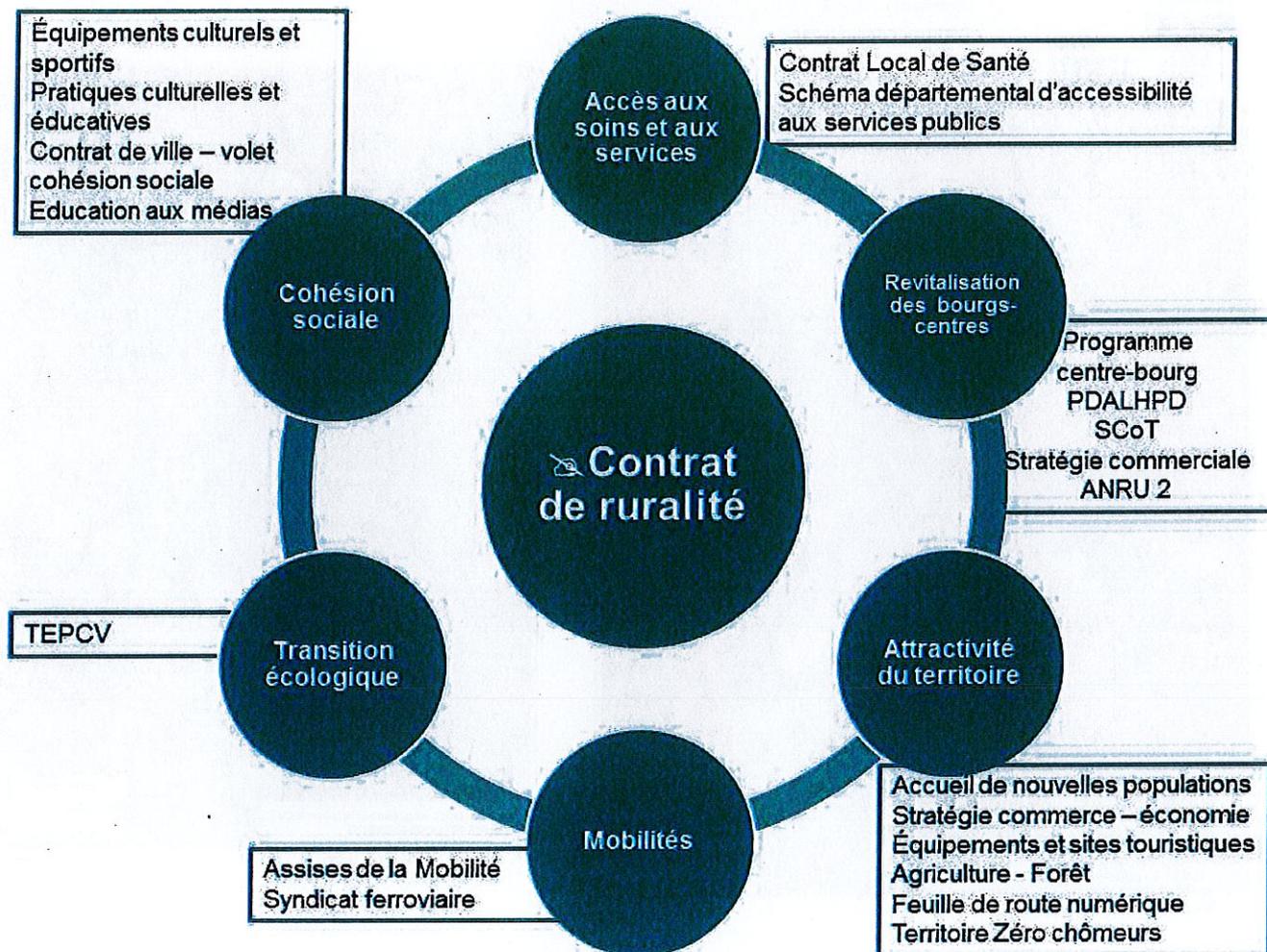
La ville de Thiers a été retenue parmi les 10 territoires nationaux pour conduire l'expérimentation, visant à la création d'une Entreprise à But d'Emploi, et l'identification de nouvelles activités, en concertation avec les demandeurs d'emplois de longue durée. Cette action témoigne également de la concertation préalable à la définition d'un projet collectif, et la capacité du territoire à se fédérer notamment autour de la question de l'emploi.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées et exposées ci-après).

Le contrat de ruralité au regard des politiques publiques du territoire



Contribution de l'Etat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL, enveloppe « contrat de ruralité », et/ou enveloppe « thématique »).

A. Objectif et plan d'actions pour la thématique Accès aux services et aux soins

ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mailler le territoire par la présence ou labélisation de MSAP • Favoriser le maintien et l'accueil de nouveaux professionnels de santé, la constitution d'équipe de soins primaires ou spécialistes • Renforcer l'offre hospitalière et maintenir l'activité de l'hôpital, y compris en relation avec les professionnels de ville • Proposer des services innovants et adaptés aux parcours de vie, notamment pour le vieillissement de la population • Permettre l'accessibilité universelle des services publics existants <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des conditions de soins de qualité et adaptés sur l'ensemble du territoire • Services administratifs et lien social : maillage du territoire par des MSAP et autres services au public • Présence postale : maintenir la présence postale et le taux de maillage (moins de 5 kms et moins de 20 minutes en voiture) • Politique enfance jeunesse : maillage du territoire par des services enfance-jeunesse (animation, ludothèques, maison de l'enfance, RAM, ALSH, crèches, ...)
<p>Typologie de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de Maisons de santé pluri-professionnelles favorisant la coordination des professionnels de santé • Accompagnement des professionnels de santé dans la définition de leur projet de soin thérapeutique, système d'information partagé, ... • Expérimentation de la télémédecine en s'appuyant sur les projets d'équipements des EHPAD. • Réalisation d'un outil de communication en faveur de l'organisation médicale et visant aussi à faciliter le quotidien des professionnels de santé sur le territoire • Valorisation des Maîtres de Stages des Universités • Poursuite de l'implantation et/ou labélisation des maisons de services au public • Développement des partenariats (CAF, CARSAT, ...) dans les MSAP • Création d'agences postales intercommunales, relais poste, facteur guichetier, point vert • Travaux d'accessibilité sur les services publics existants
<p>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons des services labélisées • Création du siège intercommunal
<p>Pilotes et partenaires / animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : Communauté de communes ou Communes • Partenaires : Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, ARS, Fac de médecine, ARDTA • Coordination des projets, notamment dans le cadre de la formation Pays Vallée de la Dore avec le Contrat Local de Santé
<p>Dépenses éligibles et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie, études et prestations d'AMO • Acquisition immobilière • Travaux de réhabilitation et de construction des nouveaux équipements • Travaux et aménagements extérieurs
<p>Indicateurs d'évaluation : Cf. IV Evaluation</p>

B. Objectif et plan d'actions pour la thématique revitalisation des bourgs-centres

REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le pôle de Thiers et maintenir un niveau de polarité sur les centres-bourgs • Soutenir des actions d'urbanisme et d'aménagement d'espaces publics favorisant à la fois les dynamiques commerciales et les nouvelles formes de centre-bourg, favorisant le « vivre-ensemble » • Proposer une offre de logements diversifiée et de qualité, répondant aux nouvelles attentes dans les centres-bourgs • Lutter contre la vacance et privilégier la réhabilitation de logements dans les bourgs-centres • Mettre en place de nouveaux espaces de réflexions et d'échanges dans les bourgs-centres, à l'image des tiers-lieux • Mettre en place un dispositif financier de soutien au commerce et à l'artisanat <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire une politique commune en matière d'urbanisme et d'application du droit des sols • Réhabiliter/Créer des logements en centre-bourg, notamment en démontrant qu'une offre de qualité peut rendre ces derniers attractifs • Accompagner et développer les projets de tiers-lieux • Mettre en place les dispositifs et instance partenariales prévues par la loi ALUR et le projet de loi Egalité Citoyenneté (plan partenarial de gestion de la demande sociale de logement, convention intercommunale d'attribution, ...)
<p>Typologie de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opération d'ensemble dans les bourgs-centres (création, réhabilitation de logements, aménagement des espaces publics) • Etudes d'opportunité
<p>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de logements à La Monnerie le Montel • Création de logements sociaux à Courpière • Projet d'aménagement à Saint-Flour l'Etang • Rénovation d'espaces publics à Thiers • Eco-quartier de Châteldon • Aménagement de bourg de Vollore-Montagne
<p>Pilotes et partenaires / animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : Communauté de communes ou Communes • Partenaires : Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, EPF SMAF, Bailleurs sociaux, • Coordination des projets avec l'atelier d'urbanisme du Parc Livradois-Forez
<p>Dépenses éligibles et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie, études et prestations d'AMO • Acquisition immobilière • Travaux de réhabilitation et de construction de nouveaux logements • Travaux et aménagements des espaces publics
<p>Indicateurs d'évaluation : Cf. IV Evaluation</p>

C. Objectif et plan d'actions pour la thématique Attractivité du territoire

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic approfondi sur le territoire en matière de couverture mobile et de haut-débit pour identifier les zones blanches prioritaires • Faire du numérique un levier de développement du territoire (développement du e-commerce, e-santé, e-éducation) et émergence de « tiers-lieux » • Accompagner la médiation numérique / la formation du grand public • Favoriser l'économie locale et les circuits courts • Poursuivre la construction d'une identité touristique, et notamment autour du tourisme de nature et patrimonial • Maintenir l'équilibre entre les activités agricoles et forestières <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les entreprises et les porteurs de projets créateurs d'emplois • Poursuivre la politique touristique du territoire • Mobiliser la ressource bois et créer de la valeur ajoutée localement • Conforter une agriculture de montagne de qualité et développer les circuits courts • Accompagner le développement des infrastructures numériques et de téléphonie mobile et les usages liés aux NTIC.
<p>Typologie de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création/réhabilitation de nouveaux équipements touristiques • Création, modernisation des outils de production agricoles dont acquisitions foncières • Aménagement des zones d'activités
<p>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité / pré opérationnelles pour l'extension des zones de Racine et Felet • Signalétique touristique • Suite de l'étude « entrée de ville » de Thiers • Réfection de la piscine d'été à Saint-Rémy-sur-Durolle
<p>Pilotes et partenaires / animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : Communauté de communes ou Communes • Partenaires : Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, Chambres consulaires, ... • Coordination des projets avec la cellule Cap Actif
<p>Dépenses éligibles et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie, études et prestations d'AMO • Acquisition immobilière • Travaux de réhabilitation et de construction de nouveaux équipements à vocation économique
<p>Indicateurs d'évaluation : Cf. IV Evaluation</p>

D. Objectif et plan d'actions pour la thématique Mobilités

MOBILITES
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un Plan de Mobilité Rural (diagnostic approfondi, impact sur l'urbanisme, la qualité de l'air, le cadre de vie, programme d'action « mobilité ») • Favoriser la pratique des nouveaux modes de déplacements (covoiturage organisé et spontané, généralisation des PDIE, itinéraire cyclable le long de la vallée de Dore...) • Inciter à la définition d'un nouveau périmètre de transport urbain favorisant le territoire de la comcom et le lien avec les territoires voisins • Maintenir l'axe ferroviaire Clermont-Saint-Etienne • Encourager les coopérations avec les territoires voisins, avec le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne • Poursuivre les efforts pour le développement du frêt ferroviaire <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intermodalité des différentes modes de transport. • Apporter des outils et des réponses aux acteurs locaux en particulier en matière d'urbanisme, d'organisation de l'offre de déplacement, de développement des modes doux • Réduire la dépendance vis-à-vis de l'utilisation de la voiture individuelle
<p>Typologie de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'intermodalité (animation et communication, aires de covoiturage, ...) • Poursuite des investissements autour de la voie-ferrée et développement de nouveaux usages. • Mise en place d'un Plan de Mobilité Rurale et poursuite du TAD • Développement de la mobilité « électrique » (vélo à assistance électrique, bornes de recharge, ...) • Poursuite du développement du frêt ferroviaire • Etude pour la mise en place d'itinéraires cyclable selon un axe sud-nord
<p>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du nouveau Périmètre de Transport Urbain • Mise en œuvre des PDIE (ZI Felet et Racine)
<p>Pilotes et partenaires / animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : Communauté de communes ou Communes, Syndicat ferroviaire • Partenaires : Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, AOT, SIVU Thiers Peschadoires • Coordination des projets avec le Parc Livradois-Forez (mission énergie et mobilités)
<p>Dépenses éligibles et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie, études et prestations d'AMO • Travaux et aménagements liés à la mobilité
<p>Indicateurs d'évaluation : Cf. IV Evaluation</p>

E. Objectif et plan d'actions pour la thématique Transition écologique

TRANSITION ECOLOGIQUE
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux communiquer sur les actions qui contribuent à la transition écologique, notamment par des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation • Préserver la richesse environnementale, notamment en réduisant l'impact des pollutions diverses (GES, éclairage, ...) • Poursuivre la dynamique du territoire autour de la rénovation énergétique notamment dans le cadre des politiques de rénovation énergétique d'habitat • Réaliser un PCAET à l'échelle de la communauté de communes • Devenir un territoire d'excellence en matière de ressources énergétiques et de diminution de la consommation des énergies • Poursuivre la mise en place d'un Contrat territorial sur la Dore aval en cohérence avec GEMAPI • Réfléchir à une organisation permettant de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter des équipements collectifs et services • Accompagner les collectivités dans des projets d'économie d'énergie (réhabilitation énergétique, nouvelles ressources, ...). • Réduire la consommation énergétique dans l'espace public intercommunal
<p>Typologie de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions inscrites dans TEPCV <ul style="list-style-type: none"> ○ Rénovation thermique de bâtiment ○ Acquisition de vélos à assistance électrique ○ Acquisition de véhicules électriques ○ Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques ○ Rénovation énergétiques des bâtiments communautaires
<p>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions TEPCV 2 (Parc Livradois-Forez et ville de Thiers) • Réseau de chaleur à Courpière • Construction d'une nouvelle passe à poissons • Aménagement du sommet de Montoncel • Rénovation énergétique (logements, équipements communautaires) • Elaboration et mise en œuvre d'un PCAET
<p>Pilotes et partenaires / animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage : Communauté de communes ou Communes • Partenaires : Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, ... • Coordination des projets avec le Parc Livradois-Forez (mission énergie et mobilités)
<p>Dépenses éligibles et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements liés à la rénovation énergétique et réducteurs de consommation • Etudes préalables
<p>Indicateurs d'évaluation : Cf. IV Evaluation</p>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
THIERS DORE ET MONTAGNE

F. Objectif et plan d'actions pour la thématique Cohésion sociale

COHESION SOCIALE
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien des populations et donner des conditions d'accueil favorables • Se doter d'une nouvelle politique de l'habitat à l'échelle de tout le territoire • Avoir une politique « services à la population » qui englobe à la fois la notion de parcours citoyen et culturel • Renforcer et valoriser l'offre culturelle, sportive, et associative • Développer des actions de médiation au numérique pour réduire les inégalités d'accès et d'utilisation du numérique • Promouvoir les équipements numériques dans les écoles • Proposer des services adaptés aux parcours de vie • Développer le télé-travail comme facteur de cohésion sociale • Développer une politique « jeunesse » ambitieuse et s'appuyant sur les initiatives des jeunes • Réaliser un état des lieux des ADAP <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à l'offre culturelle et accompagner le développement des pratiques culturelles et artistiques • Accompagner la professionnalisation des acteurs culturels du territoire. • Favoriser l'accès au sport et ses pratiques • Accompagner la médiation autour du numérique pour réduire la fracture numérique • Accompagner le travail des associations existantes dans la professionnalisation et le renouvellement des bénévoles • Réfléchir à la mise en place ou la labellisation d'un centre social ou d'un équipement de vie sociale dans le cadre du schéma directeur de l'animation de la vie sociale de la CAF
<p>Typologie de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation des équipements culturels et création de nouveaux • Rénovation des équipements sportifs • Equipements numériques des écoles (Paslières, Thiers, Châteldon, Puy-Guillaume, ...) • Création d'une piscine intercommunale • Accessibilité des bâtiments publics (dont école) • Elaboration d'un PLH à l'échelle de tout le territoire
<p>Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle) en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une piscine à Thiers • Rénovation de la médiathèque de Thiers • Equipements numériques des écoles • Création d'une salle multi-activités à Puy-Guillaume • Réhabilitation du foyer logement de Puy-Guillaume • Accessibilité des bâtiments publics dont école • Salle « communale » de la Renaudie • Ecole de Chabreloche
<p>Pilotes et partenaires / animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitre d'ouvrage : Communauté de communes ou Communes • Partenaires : Communes, Parc Livradois-Forez, CD63, sous-préfecture et services de l'Etat, Rectorat, Ville de Thiers, ... • Coordination des projets avec le Parc Livradois-Forez (mission éducation et la Formation Pays Vallée de la Dore)
<p>Dépenses éligibles et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation des équipements culturels et sportifs • Acquisition de matériels
<p>Indicateurs d'évaluation : Cf. IV Evaluation</p>

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A. La gouvernance

Un **comité de pilotage départemental** se réunira une fois par an au sein de la Préfecture en présence des représentants de la communauté de communes et des services de l'Etat.

Un comité de pilotage « intercommunal » se réunira deux fois par an et devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires.

Il sera plus précisément composé :

- du Président de la communauté de communes et des vice-présidents désignés conformément aux 6 thématiques
- des services de l'Etat représentés par Monsieur le Sous-Préfet
- des Conseillers départementaux du territoire
- du Président du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et les vice-présidents concernés par les 6 thématiques
- des Maires des communes (à préciser : Thiers, Courpière, Puy-Guillaume, ...)

B. L'ingénierie mobilisée

Le contrat de ruralité sera appuyé et animé par l'équipe projet suivante :

- Coordination générale et administratif : chargée de mission Pays Vallée de la Dore du Syndicat mixte du parc Livradois Forez avec l'appui technique de la sous-préfecture
- Coordination opérationnelle :
 - Directeurs Généraux des services de la communauté de communes et des communes concernées par les fiches-actions
 - Services de la préfecture et autres directions d'état dont les services de l'ARS, de l'inspection académique, de la DRAC, ...
 - Services du Conseil Départemental
- Articulation avec le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez (charte du Parc, SCoT Livradois-Forez, GAL Livradois-Forez,)

C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

A ce jour, il existe un conseil de développement commun au sein de la Formation Pays Vallée de la Dore, appelé à évoluer compte-tenu des nouvelles communautés de communes et sur des sujets prioritaires dont la promotion du territoire. La communauté de communes Thiers Dore et Montagne devra faire le choix de se doter d'un conseil de développement ou de s'appuyer sur l'existant. La ville de Thiers est dotée d'un conseil de citoyen, appelé à se réunir autour du contrat de ville, mais dont les orientations dépassent ce seul cadre. Ces deux instances seront associées et consultées dans le cadre du programme d'actions.

La société civile œuvre notamment à l'échelle supra-communautaire, dans le cadre du programme Leader porté par le Parc Livradois-Forez, dont les membres du comité de programmation sont issus à 50% de la société civile. D'autre part, l'appui du Parc Livradois-Forez dans la rédaction et la coordination du présent contrat de ruralité témoigne de la diversité de la participation, au regard des différentes missions du syndicat mixte (cf. 1.C.4, paragraphe développant les divers outils et les modalités de coordination).

D. Engagement de partenariat de la Caisse des dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs public, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que le connaît le pays. Le groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- La transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- La transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- La transition numérique en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- La transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des Dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et /ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte et dans les sociétés de projet structurants pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activités réalisée par le locataire ;

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrages concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, les dispositifs suivants :

L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de Services Au Public

- Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE
- Les conventions « centre bourgs de demain, pour la revitalisation des centres-bourgs,
- L'accompagnement méthodologique de Mairie-Conseils
- ...

Annexes

Tableau de synthèse des projets Portrait INSEE Thiers Dore et Montagne 2017

E. Engagement de partenariat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

A cet effet, le Département du Puy de Dôme est signataire du contrat de ruralité afin de s'inscrire dans une démarche de convergence des politiques publiques et de cohérence territoriale.

Au travers de ce partenariat, il s'agit de pouvoir échanger avec le territoire et en lien avec l'Etat sur la pertinence des projets au regard des besoins du territoire et de leur impact sur l'attractivité en lien avec les politiques départementales.

Le Département pourra intervenir financièrement sur ses dispositifs d'aide existants.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat. Il est attendu que l'évaluation porte particulièrement sur le niveau de concertation pour chaque projet avec les partenaires identifiés.

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 15 mars 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

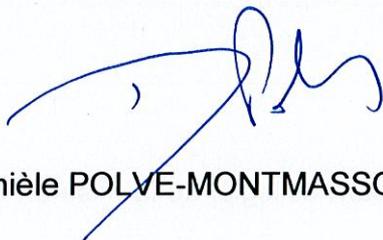
En cas de modification des périmètres de la communauté de communes, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi le 26 juin à Clermont-Ferrand

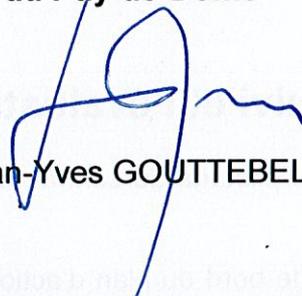
Signataires

La Préfète du Puy-de-Dôme



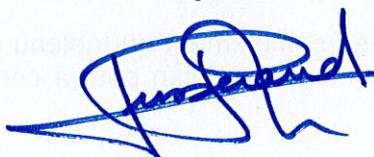
Danièle POLVE-MONTMASSON

**Le Président du Conseil Départemental
du Puy-de-Dôme**



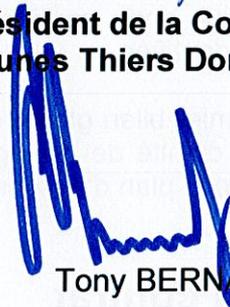
Jean-Yves GOUTTEBEL

**Le Directeur régional de la Caisse des
Dépôts**



Philippe JUSSERAND

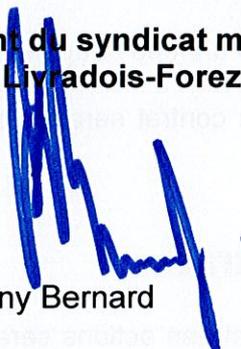
**Le Président de la Communauté de
Communes Thiers Dore et Montagne**



Tony BERNARD



**Le Président du syndicat mixte
du Parc Livradois-Forez**



Tony Bernard

